

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_165 : AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – PASSERELLE
PIÉTONNE SUR LE RUISSEAU DE LA MOULINE À CASTELNAU DE LÉVIS –
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_165 : AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – PASSERELLE PIÉTONNE SUR LE RUISSEAU DE LA MOULINE À CASTELNAU DE LÉVIS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'opération de réfection de la passerelle piétonne de franchissement du ruisseau des Moulins, sur la commune de Castelnau-de-Lévis, a fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Après notifications des subventions accordées par l'Etat (arrêté reçu le 15/06/2020) et par la Région Occitanie (arrêté reçu le 03/07/2020), le plan de financement de l'opération doit être modifié afin de garantir un autofinancement de l'opération par l'agglomération de 20% (règle d'autofinancement inscrite dans le CGCT).

Le plan de financement initial (DEL2020_036 du 11 février 2020) est le suivant:

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 600,00 €
		Région	9 000,00 €
		Département 20%	7 200,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

Le plan de financement modifié proposé est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès des différents co-financeurs,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès des différents co-financeurs.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en

conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL